



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 mars 2019  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2019**

30 mai, 3-4 et 6-7 juin 2019, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Audit et contrôle internes**

**Programme des Nations Unies pour le développement :  
rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations  
sur l'audit et les investigations internes**

*Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2018. On y trouve : une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD ; une présentation concise des travaux menés ; les critères retenus pour établir l'opinion précitée (décision 2016/13). Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2018/13, le rapport comporte des éléments d'analyse à l'appui de l'avis, l'estimation des risques à laquelle le Bureau de l'audit a procédé et une analyse de la manière dont les plaintes sont communiquées au Bureau. Les travaux ont porté sur la supervision du programme des Volontaires des Nations Unies, du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Le présent rapport répond aux demandes d'information formulées par le Conseil dans ses décisions antérieures, notamment sur : l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; un avis sur l'adéquation aux besoins des ressources allouées et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne ; des informations en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle ; un examen des procédures de recrutement ; une présentation de l'évaluation des risques courus par l'entité (demandes formulées dans la décision 2015/13).

Le présent rapport comprend les éléments suivants : les pertes financières constatées lors des investigations ainsi que les modes de recouvrement et les montants recouverts (décision 2014/21) ; les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année 2018 et les appréciations données (décision 2013/24) ; les fraudes constatées et les mesures prises dans les cas d'inconduite (décision 2011/22).

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 avril 2019).



La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme demandé dans la décision 2006/13, et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, établi conformément aux directives énoncées dans le cadre de redevabilité du PNUD (DP/2008/16/Rev.1), est joint en appendice au présent rapport.

*Éléments de décision*

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport ; b) exprimer son soutien constant au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ; c) prendre acte du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	4
I. Assurance au PNUD . . . . .	4
II. Publication des rapports d’audit interne . . . . .	7
III. Effectifs et enveloppe budgétaire . . . . .	7
IV. Principaux résultats des audits internes . . . . .	8
A. Audits du siège . . . . .	8
B. Audits des bureaux de pays . . . . .	9
C. Audits des activités financées par le Fonds mondial . . . . .	11
D. Audits des projets . . . . .	12
E. Audits interinstitutions . . . . .	13
V. Suivi des recommandations formulées à l’issue des audits . . . . .	13
VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements . . . . .	14
VII. Investigations . . . . .	16
VIII. Coordination au sein du système des Nations Unies . . . . .	25
IX. Services consultatifs et autres services d’audit . . . . .	25
X. Opinion . . . . .	25
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)	
1. Charte du Bureau de l’audit et des investigations	
2. Rapports d’audit du Bureau de l’audit et des investigations concernant le PNUD publiés en 2018	
3. Recommandations non suivies d’effets pendant 18 mois ou plus au 31 décembre 2018	
4. Recommandations retirées en 2018	
5. Résumé des cas d’enquêtes étayées en 2018, par type d’allégation	
6. Critères retenus pour établir l’opinion du Bureau de l’audit et des investigations	
Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d’administration)	
Rapport annuel de 2018 du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation	

## Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit et d'investigation internes menées durant l'année terminée le 31 décembre 2018. On trouve également dans le rapport les informations demandées dans les décisions du Conseil d'administration, comme indiqué ci-après.

### I. Assurance au PNUD

#### *Mandat du Bureau de l'audit et des investigations*

2. Le Bureau de l'audit et des investigations, dispositif indépendant et objectif, est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, pouvoirs et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur. Comme l'exigent les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes, la charte, qui précise toutes les activités et tous les domaines de responsabilité du Bureau de l'audit et des investigations, a été mise à jour et approuvée par l'Administrateur en octobre 2017.

3. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique suffisant au sein de l'entité pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'entité.

4. Le Bureau de l'audit et des investigations confirme qu'il a agi en toute indépendance et qu'il n'a subi en 2018 aucune ingérence dans la détermination de l'étendue de ses audits et de ses investigations, la conduite de ses travaux ou la communication de leurs résultats.

5. Tous les auditeurs ont signé la Déclaration d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité en 2018 et ont ainsi attesté de leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes ainsi qu'au code de déontologie du PNUD.

6. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance-qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes qu'il a menées en 2018 auprès de ses clients à l'issue des audits attestent de la satisfaction de ces derniers. En 2018, pour faciliter l'analyse des données, le Bureau a informatisé le suivi des paiements pour lesquels une dérogation a été accordée et le suivi des délais dans lesquels les paiements sont faits.

7. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe élargi d'appui à la performance de l'organisation (avec d'autres responsables de bureau de contrôle), ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations en souffrance depuis longtemps et d'autres questions d'audit importantes qui pourraient présenter un risque pour le PNUD. Le Bureau a tenu des réunions périodiques avec l'Administrateur associé pour communiquer les résultats des audits et des enquêtes. Il a également continué à tenir des réunions avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'investigations.

8. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, a prêté conseil à l'Administrateur dans le souci d'optimiser l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi qu'en 2018, il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2018 et qu'il en a présenté l'état d'avancement dans des rapports trimestriels. Il s'est de plus penché sur les activités du Bureau en matière d'audit et d'investigation telles qu'exposées dans le rapport annuel de 2017 dont le Bureau a saisi le Conseil d'administration en 2018. Conformément à son mandat, le Comité s'est entretenu en privé avec le Directeur du Bureau lors de chacune de ses réunions périodiques en 2018.

*Coordination avec les auditeurs externes*

9. Les auditeurs externes des comptes du PNUD (c'est-à-dire le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont continué à faire fond sur les audits du Bureau de l'audit et des investigations, ainsi que sur ses études d'assurance qualité des audits réalisés par des entités tierces concernant des projets exécutés par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales<sup>1</sup>.

*Base employée pour donner des assurances indépendantes à l'Administrateur*

10. Afin de donner les assurances voulues en ce qui concerne les procédures de gouvernance et de gestion et contrôle des risques, le plan de travail annuel du Bureau pour 2018 a porté sur : un ensemble cohérent de services, fonctions et activités aux niveaux du siège, des régions et des pays ; des projets directement exécutés ; des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Après avoir été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, le plan de travail annuel pour 2018 a été approuvé par l'Administrateur.

*Évaluation des risques courus par l'entité aux fins de l'établissement du plan de travail annuel (décisions 2019/2 et 2015/13)*

11. Le Bureau de l'audit et des investigations a élaboré le plan d'audit 2018 après avoir effectué une évaluation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence pour le PNUD, y compris le programme des Volontaires des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'équipement des Nations Unies. Pour arrêter ce plan, il a adopté une démarche participative, s'entretenant régulièrement avec la direction et les responsables des bureaux concernés des résultats des modèles d'évaluation des risques. Il a également consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le Programme fasse l'objet d'un audit comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à procurer une assurance tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

12. La méthode d'évaluation des risques a porté sur le processus d'évaluation des risques, depuis le recensement jusqu'à la mesure et au classement des risques. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, contextuels, politiques, opérationnels ou financiers, conformément aux catégories de gestion des risques adoptées par le PNUD. La sélection finale des audits peut être modifiée à l'issue de consultations avec l'Administration. Les entités relevant de la catégorie à « très haut risque » sont

<sup>1</sup> Les audits effectués par des tiers s'entendent des audits qui ne sont effectués ni par le Bureau de l'audit et des investigations ni pour son compte. Les audits des projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des gouvernements sont menés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD.

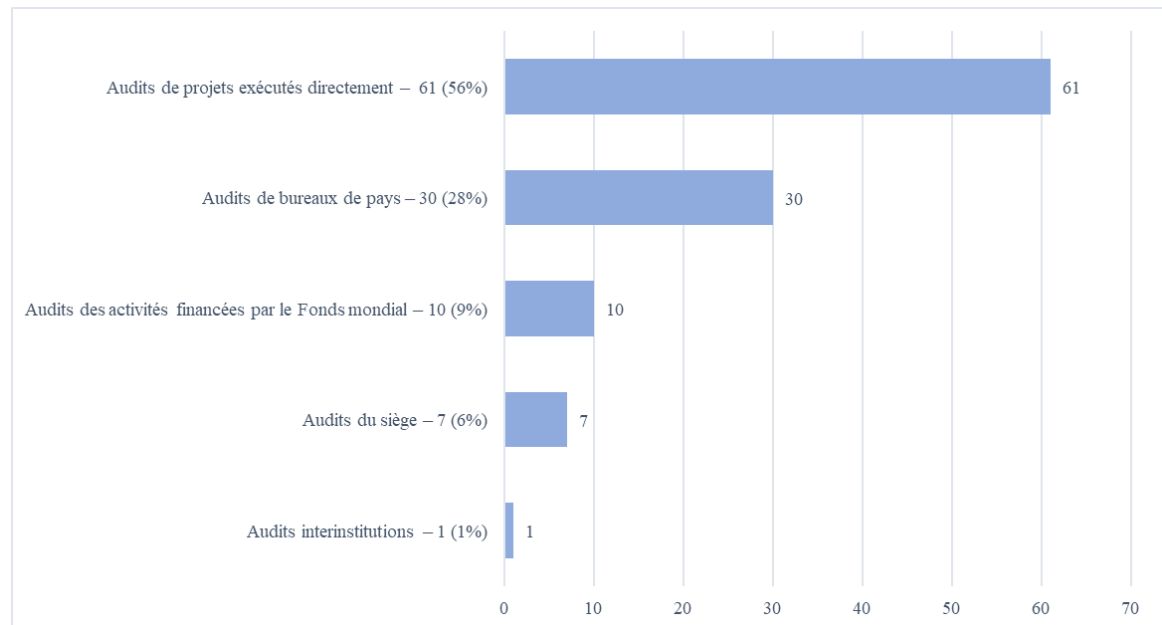
généralement contrôlées tous les deux ans, celles de la catégorie à « haut risque » tous les trois ans, celles de la catégorie à « risque moyen » tous les quatre ou cinq ans et celles de la catégorie à « faible risque » tous les cinq ou six ans.

#### *Rapports d'audit publiés*

13. En 2018, le Bureau a publié 109 rapports d'audit : sept audits du siège (6 %) ; 30 audits des bureaux de pays (28 %) ; 10 audits de projets financés par le Fonds mondial (dont deux rapports de synthèse) (9 %) ; 61 audits de projets exécutés directement (dont deux concernant le Fonds d'équipement des Nations Unies) (56 %) ; et un rapport de synthèse sur un audit interinstitutions (1 %) (voir fig. 1 ci-dessous). En application de la décision 2013/24 du Conseil d'administration, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés en 2018 est donnée à l'annexe 2.

14. Comme la plupart des rapports d'audit publiés en 2018 concernent des activités que les bureaux du PNUD ont menées en 2017, ils rendent généralement compte de l'état des programmes et des travaux pour cette année-là. Les 101 audits réalisés au niveau national (audits de bureaux de pays, audits de projets exécutés directement, audits des activités financées par le Fonds mondial) ont porté sur environ 2,3 milliards de dollars, soit 53 % des quelque 4,3 milliards de dépenses que le PNUD a engagées hors siège. De plus, les audits réalisés par des entités tierces et portant sur des projets d'exécution nationale ou sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis de vérifier des dépenses se montant à 1,3 milliard de dollars.

Figure 1  
**Rapports d'audit publiés en 2018 (nombre, pourcentage et objet)<sup>2</sup>**



#### *Appréciation d'audit*

15. À l'issue d'un audit, le Bureau assortit généralement son rapport d'une appréciation générale qui sanctionne l'adéquation et l'efficacité des dispositifs de

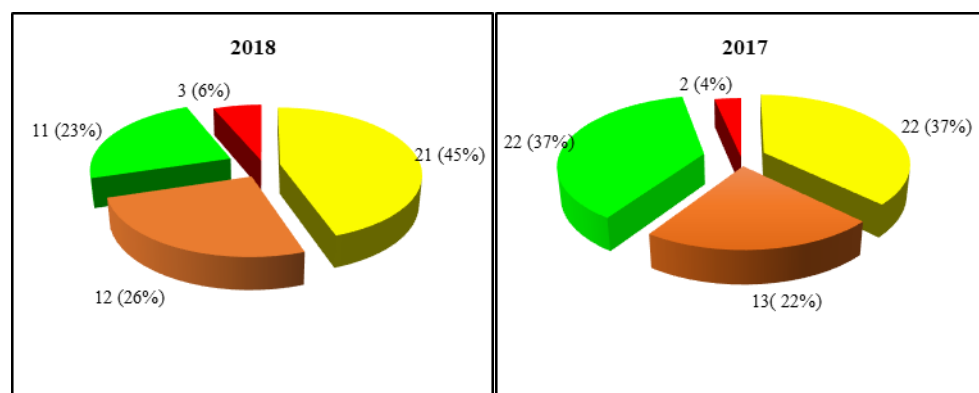
<sup>2</sup> Rapport (converti en pourcentage) entre le nombre de rapports par type d'audit et le nombre total de rapports publiés.

gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas donné d'appréciation aux audits de suivi, aux audits purement financiers des projets directement exécutés et aux rapports de synthèse portant sur plusieurs audits.

16. Sur les 109 rapports publiés, 62 ne se sont pas accompagnés d'une appréciation générale. Sur les 47 rapports restants, 11 (23 %) portaient la mention « satisfaisant », 21 (45 %) la mention « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter », 12 (26 %) la mention « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter », et trois (6 %), la mention « insuffisant » (voir fig. 2). La comparaison des appréciations d'audit données en 2018 et en 2017 fait apparaître une diminution des appréciations « satisfaisant », une augmentation des appréciations « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter » et « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter » et une légère augmentation des appréciations « insatisfaisant » (de 2 %). Les trois rapports assortis d'une appréciation « insatisfaisant » concernaient des audits de bureaux de pays.

Figure 2

### Répartition des appréciations d'audit données en 2018 et en 2017



- Partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter.
- Partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter.
- Satisfaisant.
- Insatisfaisant.

## II. Publication des rapports d'audit interne

17. En 2018, le PNUD a rendu publics 109 rapports d'audit interne ; cinq d'entre eux, dans lesquels figuraient des éléments d'information sensibles, ont été partiellement expurgés (<http://audit-public-disclosure.undp.org>). La page Web sur laquelle ces rapports sont publiés a été consultée 5 580 fois, un chiffre inférieur à celui de 2017 (6 951 visites).

18. Conformément à la décision 2011/23, le Bureau informe le Conseil d'administration qu'en 2018, personne n'a demandé à consulter des rapports d'audit antérieurs au 1<sup>er</sup> décembre 2012 n'ayant pas été rendus publics, date à laquelle la politique de publication des rapports d'audit interne a commencé à être appliquée conformément à la décision 2012/8.

## III. Effectifs et enveloppe budgétaire

19. Au 31 décembre 2018, le Bureau comptait au total 85 postes approuvés.

*Recrutement*

20. À la fin de 2018, 84 de ces 85 postes étaient pourvus et un était vacant. En 2018, le taux moyen de vacance de postes était de 5 % (sachant que le Bureau s'était fixé d'atteindre un taux de 7 %) et la durée moyenne des vacances était de quatre mois (la durée que le Bureau s'était proposé d'atteindre étant de six mois).

*Budget*

21. En 2018, le budget approuvé du Bureau se chiffrait à 17,6 millions de dollars et était financé au moyen de ressources prélevées sur le budget institutionnel, dont une contribution de 0,3 million de dollars provenant du Bureau régional pour les États arabes pour des activités d'investigation en Iraq (voir figure 3 ci-dessous).

22. En outre, le Fonds mondial a accordé au Bureau une subvention de 1,2 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et les investigations concernant les opérations du PNUD. L'allocation du Fonds mondial a permis de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur basés à Dakar, à Istanbul et à Pretoria, et à un poste de conseiller en matière d'enquêtes basé à New York.

23. Un montant total d'environ un million de dollars correspondant aux frais d'audit directs a été imputé sur le budget de chaque projet exécuté directement ayant fait l'objet d'un audit en 2018.

Figure 3

**Ressources du Bureau en 2018 (subvention du Fonds mondial non comprise)**

<i>Catégorie</i>	<i>En millions de dollars des États-Unis</i>
Audit	9,4
Investigations	6,8
Gestion et appui	1,3
Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation	0,1
<b>Total</b>	<b>17,6</b>

**IV. Principaux résultats des audits internes****A. Audits du siège**

24. En 2018, le Bureau a effectué sept audits du siège. Quatre d'entre eux étaient des audits de performance portant sur la gestion par le PNUD du processus de regroupement, de la participation des gouvernements aux coûts, du Fonds vert pour le climat et du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les trois autres étaient des audits de conformité concernant le Programme des Volontaires des Nations Unies, les achats mondiaux du PNUD et le Bureau du Rapport sur le développement humain.

25. Les audits des achats mondiaux du PNUD, du Fonds vert pour le climat et du Bureau du Rapport sur le développement humain ont été jugés globalement « satisfaisants ».

26. L'audit concernant le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes a donné lieu à l'appréciation générale « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter ». Cette appréciation tient en grande partie au fait que le



centre régional d'investigation n'a pas suffisamment de moyens pour répondre aux besoins des bureaux de pays.

27. Les audits concernant le processus de regroupement et la participation des gouvernements aux coûts ont donné lieu à l'appréciation générale « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter ». L'audit du processus de regroupement (phase pilote) avait reçu l'appréciation « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter » principalement parce que la décision du Groupe exécutif sur le regroupement des services du PNUD n'avait pas été complètement exécutée, qu'il n'y avait pas de suivi de bout en bout du processus, que l'analyse des fonctions était incomplète, que le rôle du Centre mondial de services partagés n'avait pas été défini clairement et qu'il y avait des lacunes dans la refonte des mécanismes de fonctionnement du PNUD. Pour l'audit de la gestion par le PNUD de la participation des gouvernements aux coûts, l'appréciation s'expliquait principalement par la mauvaise gestion des projets d'infrastructure et par le fait que les outils de financement et d'achat du PNUD n'étaient pas intégrés. L'examen du Programme d'urgence de développement communautaire au Sénégal a permis de mettre en évidence la mauvaise gestion du programme.

28. L'audit du Programme des Volontaires des Nations Unies, qui couvrait la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2017, a donné lieu à l'appréciation générale « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter ». Cette appréciation était notamment due aux lacunes constatées dans le contrôle des accords passés avec des parties tierces et au fait que le mécanisme de recouvrement des coûts était mal conçu.

29. Les sept rapports d'audit du siège ont donné lieu à 33 recommandations, dont 13 (39 %) ont été jugées « hautement prioritaires ».

## B. Audits des bureaux de pays

30. Les 30 rapports d'audits de bureaux de pays publiés en 2018 ont été établis à l'issue de 29 audits de portée générale et d'une révision sommaire. Les problèmes importants (communs à au moins cinq bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 4 ci-dessous.

Figure 4

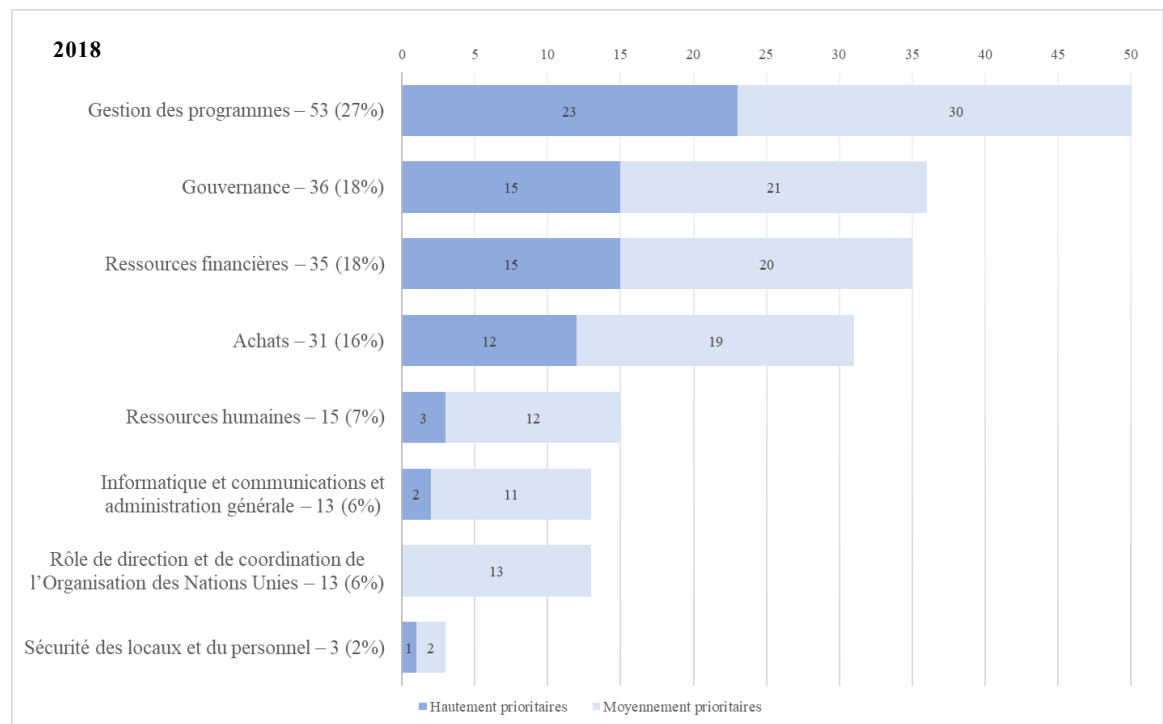
### Problèmes communs relevés lors des audits des bureaux de pays

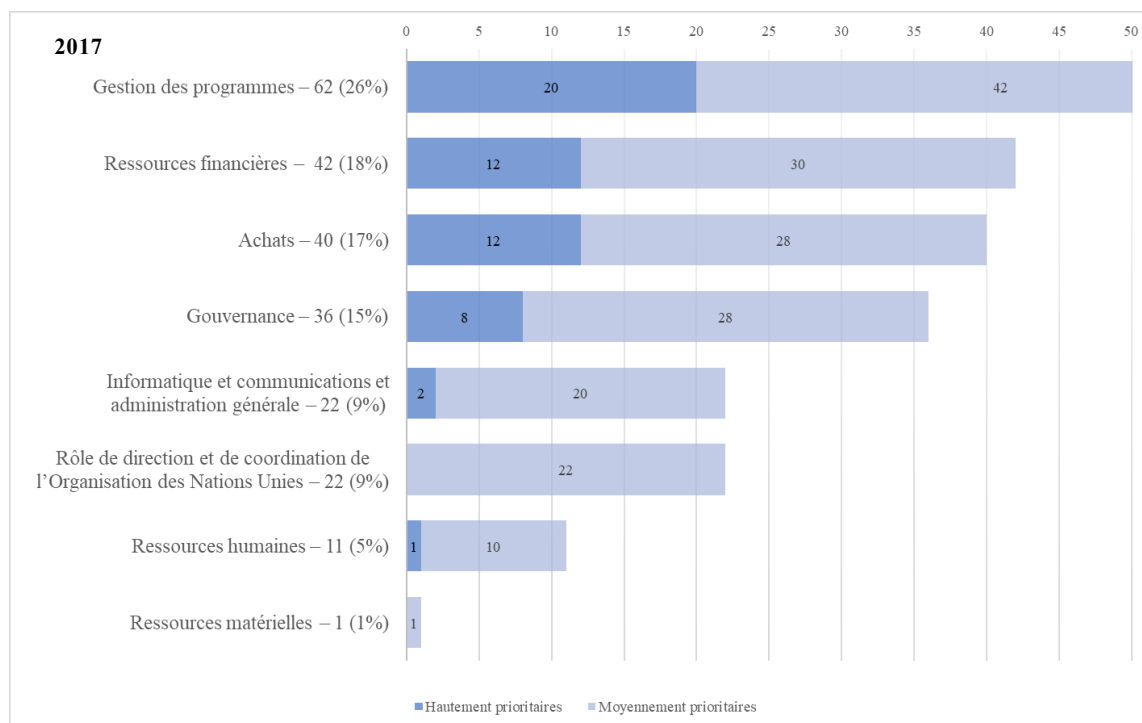
<i>Domaine d'audit</i>	<i>Problèmes communs relevés</i>
<b>Gestion des programmes/projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Insuffisance du suivi et de l'évaluation des projets, notamment en ce qui concerne l'examen du descriptif de projet et de l'étude de projet ou encore la conduite des activités d'assurance qualité (21 bureaux)</li> <li>– Retards dans la clôture des projets terminés dans le système Atlas (7 bureaux)</li> </ul>
<b>Achats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Insuffisance des contrôles portant sur la gestion des achats, par exemple, absence de mise en concurrence ou d'examen par le Comité des marchés, des actifs et des achats ou le Comité consultatif régional (13 bureaux)</li> <li>– Choix des consultants recrutés au moyen d'un contrat individuel insuffisamment justifié (7 bureaux)</li> </ul>

Domaine d'audit	Problèmes communs relevés
	– Planification inadéquate des achats (5 bureaux)
<b>Gestion des ressources humaines</b>	– Lacunes dans la gestion des ressources humaines, par exemple, contrôle insuffisant du processus de recrutement (présélection et sélection des candidats) ou application de modalités contractuelles inadéquates (9 bureaux)
	– Retards dans le suivi des cours de formation obligatoires (8 bureaux)
<b>Gestion financière</b>	– Lacunes dans la gestion financière, par exemple, enregistrement incorrect de paiements dans Atlas, politique de dérogation aux règles budgétaires inadéquate ou mise en œuvre insuffisante de l'imputation directe des coûts aux projets (15 bureaux)
<b>Informatique et communications, et gestion administrative générale</b>	– Lacunes dans la gestion des biens, par exemple, inventaire incomplet des biens, non-respect de la politique relative aux biens manquants ou volés ou retards dans la liquidation des biens (7 bureaux)

31. Les audits susvisés ont donné lieu à 199 recommandations, dont 71 (36 %) ont été jugées « hautement prioritaires ». La figure 5 ci-dessous présente une ventilation par thème des recommandations pour 2017 et 2018. En 2017 comme en 2018, c'est la gestion des programmes qui a fait l'objet du plus grand nombre de recommandations.

Figure 5  
**Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2017 et en 2018 dans les rapports d'audit interne des bureaux de pays**





### C. Audits des activités financées par le Fonds mondial

32. Le Bureau a publié 10 rapports d'audit du Fonds mondial (dont un rapport de suivi et deux rapports de synthèse) en 2018. Ces rapports concernaient la gestion des subventions allouées par le Fonds à huit bureaux de pays (2 Afrique, 1 dans la région des États arabes, 4 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 1 en Europe et dans la Communauté d'États indépendants). Les problèmes importants (communs à au moins 4 bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 6 ci-dessous.

Figure 6

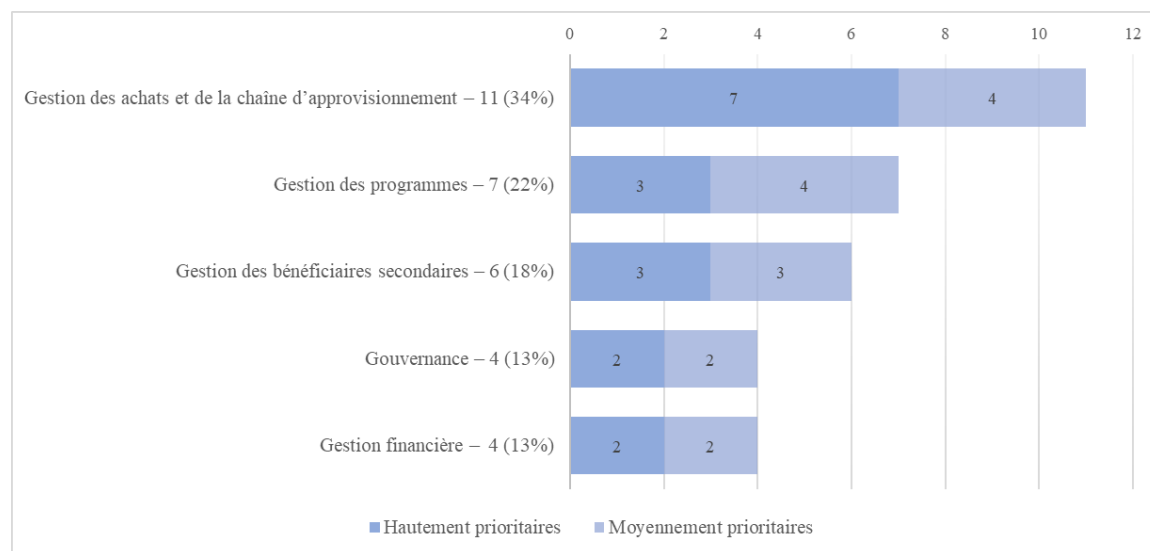
#### Problèmes communs relevés lors des audits des activités financées le Fonds mondial

Domaine d'audit	Problèmes récurrents relevés
Gestion des programmes/projets	Lacunes dans la gestion des programmes/projets, notamment peu d'activités de suivi et d'évaluation, ou retards dans l'exécution des projets (5 bureaux)
Gestion des agents de réalisation secondaires (sous-réceptaires)	Lacunes dans la gestion des agents de réalisation secondaires (sous-réceptaires), par exemple, absence d'évaluation des capacités avant la sélection des agents ou non-utilisation ou non-respect des dispositions de l'accord type relatif aux agents (4 bureaux)
Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement	Lacunes dans la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, par exemple, tests de contrôle de la qualité insuffisants ou stockage inadéquat des produits pharmaceutiques (4 bureaux)

33. Les dix audits relatifs aux subventions gérées par le PNUD en tant que principal bénéficiaire ont donné lieu à 32 recommandations, dont la majorité (56 %) concernait les domaines suivants : a) gestion des achats et de la chaîne d’approvisionnement ; b) gestion des programmes. Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d’audit dans la figure 7 ci-dessous.

Figure 7

**Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2018 dans les rapports d’audit des activités financées par le Fonds mondial**



## D. Audits des projets

34. En 2018, 61 projets ont fait l’objet d’un audit distinct au lieu d’être examinés dans le cadre de l’audit du bureau de pays auquel ils étaient rattachés, le montant total des dépenses vérifiées s’élevant à 538,4 millions de dollars. Sur ces 61 projets, 59 ont été exécutés directement par le PNUD pour un coût de 528,1 millions de dollars. Les dépenses afférentes aux deux autres projets, qui ont été exécutés directement par le Fonds d’équipement des Nations Unies, se sont élevées à 10,3 millions de dollars.

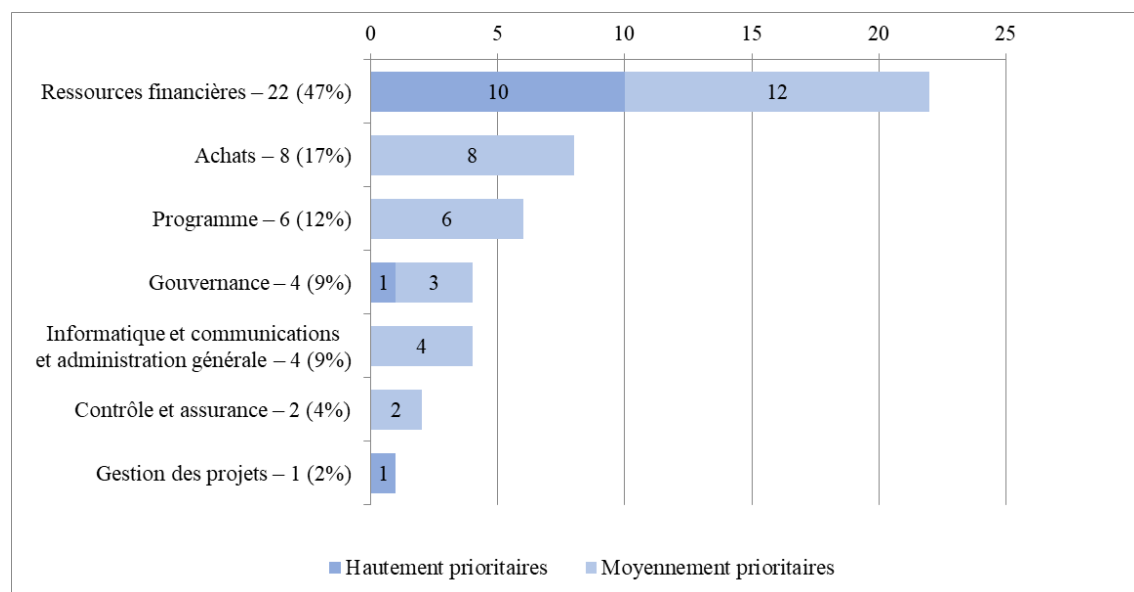
35. Sur les 61 projets, 58 ont été audités par des cabinets de conseil sous contrat avec le Bureau, ce qui a donné lieu à 51 opinions sans réserve (y compris les deux projets exécutés directement par le Fonds d’équipement des Nations Unies), cinq opinions avec réserve et deux opinions défavorables. Les opinions avec réserve et les opinions défavorables ont donné lieu à un montant total net d’anomalies financières de 45,4 millions de dollars, soit 8,6 % du total des dépenses auditées (528,1 millions de dollars), contre un montant total net de 13,9 millions de dollars en 2017, soit 2,9 % du total des dépenses auditées (476,7 millions de dollars). Sur le total des anomalies financières signalées en 2018, 83 % (37,8 millions de dollars) étaient liées à un projet géré par le PNUD au Sénégal. Les audits des trois autres projets ont été effectués directement par le Bureau.

36. Les audits des 61 projets exécutés directement par le PNUD ont donné lieu à 47 recommandations (voir fig. 8), dont un grand nombre (47 %) dans le domaine de la gestion des ressources financières, notamment en ce qui concerne le mauvais calcul du coût global des services d’appui, l’absence de pièces justificatives, les contrôles insuffisants en matière de paiements et la mauvaise comptabilisation des dépenses.

Les audits des deux projets directement exécutés par le Fonds d'équipement des Nations Unies n'ont donné lieu à aucune recommandation.

Figure 8

### Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2018 à l'issue des audits internes des projets exécutés directement par le PNUD



## E. Audits interinstitutions

37. En 2018, le Bureau de l'audit et des investigations a publié un rapport de synthèse sur les trois audits du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable effectués par les services d'audit interne de plusieurs entités des Nations Unies.

38. Le rapport de synthèse sur les audits du Fonds pour la réalisation des objectifs du développement durable présentait les principaux problèmes relevés lors des trois audits réalisés, ainsi que des recommandations : l'audit de la fonction d'agent d'administration; l'audit du Programme conjoint en Colombie; l'audit du dispositif de gouvernance du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable.

39. Depuis 2010, s'appuyant sur les dispositifs d'audit convenus entre les représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies, le Bureau a publié 25 rapports d'audit interinstitutions portant sur certains fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, 'Unis dans l'action' et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

## V. Suivi des recommandations formulées à l'issue des audits

40. Au 31 décembre 2018, 95 % des recommandations d'audit avaient été appliquées, taux supérieur à celui atteint en 2017 (92 %). Ce pourcentage tient compte de l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 30 novembre 2018.

41. Au 31 décembre 2018, quatre recommandations attendaient d'être pleinement mises à effet depuis 18 mois ou plus (voir annexe 3) alors que l'on en comptait six en

2017. Sur les quatre recommandations, trois (deux « hautement prioritaires » et une « moyennement prioritaire ») concernaient l'audit du système d'appels d'offres en ligne du PNUD. La dernière (« moyennement prioritaire ») concernait l'audit du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes.

42. Quinze recommandations issues de rapports d'audit publiés entre 2015 et 2017 ont été retirées en 2018, après concertation avec le Directeur du Bureau (voir fig. 9 ci-dessous). Dix des 15 recommandations ont été retirées après acceptation des risques résiduels par la direction. Les cinq autres ont été retirées parce qu'elles étaient hors du contrôle des bureaux qui faisaient l'objet de l'audit. On trouvera à l'annexe 4 une présentation plus détaillée des recommandations.

Figure 9

**Nombre de recommandations retirées en 2018**

<i>Année de publication du rapport</i>	<i>Nombre de recommandations</i>
2015	1
2016	5
2017	9
<b>Total</b>	<b>15</b>

## **VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements**

43. Les audits portant sur 2017 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle ou des cabinets de conseil engagés et gérés par les bureaux de pays du PNUD. Au 31 décembre 2018, le Bureau avait reçu 880 rapports d'audit et il lui en restait 10 à recevoir (des bureaux du PNUD situés aux Émirats arabes unis, au Gabon, en Iraq, en République centrafricaine et au Sénégal).

### *Résultats de l'examen*

44. Sur les 880 rapports reçus, le Bureau en a examiné en détail 342, portant sur des dépenses d'un montant de 1,13 milliard de dollars, soit 86 % des dépenses auditées.

45. Les 98 bureaux de pays qui avaient présenté des rapports d'audit de projet ont reçu des lettres d'examen du Bureau mettant en évidence les domaines appelant des améliorations. La figure 10 ci-dessous montre le nombre de pays qui ont reçu l'appréciation « satisfaisant », « partiellement satisfaisant » ou « insatisfaisant » à l'issue des examens portant sur 2016 et 2017. L'examen reposait sur quatre critères : a) la fiabilité des contrôles internes existants ; b) le suivi en temps utile des recommandations formulées à l'issue des audits ; c) le respect des prescriptions relatives à la portée de l'audit ; d) l'administration en temps voulu du processus d'audit.

Figure 10  
**Résultats de l'évaluation de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements**

Appréciation	Appréciation générale			
	2017 (audits réalisés en 2018)		2016 (audits réalisés en 2017)	
	Nombre de pays	%	Nombre de pays	%
Satisfaisant	73	75	75	75
Partiellement satisfaisant	15	15	22	22
Insatisfaisant	10	10	3	3
<b>Nombre total de bureaux de pays</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Principaux problèmes relevés lors des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements, et mesures prises pour y remédier*

46. Les rapports d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements qui ont fait l'objet d'un examen approfondi font ressortir 1 215 problèmes, dont la majorité (60 %) s'est vu attribuer un rang de priorité moyen. Quarante-six pour cent de ces problèmes avaient trait à la gestion financière.

47. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations des auditeurs. Au 31 décembre 2018, 75 % des 1 215 problèmes recensés avaient été résolus ou n'étaient plus d'actualité.

*Opinions des auditeurs et montant net des anomalies financières*

48. En ce qui concerne les audits ayant donné lieu à une opinion assortie de commentaires, le Bureau a calculé que, pour 2017, les anomalies financières relevées correspondaient à une surestimation nette des dépenses de 25,9 millions de dollars (contre 6,1 millions de dollars pour 2016), soit 2 % des dépenses totales auditées (1,3 milliard de dollars), montant établi à partir des opinions assorties de commentaires concernant 51 projets menés dans 23 pays. Soixante-dix pour cent (18,1 millions de dollars) du montant total net des anomalies financières relevées pour 2017 étaient liés à quatre projets du bureau de pays du PNUD au Yémen. Les commentaires concernaient principalement des dépenses non justifiées ou non prises en charge (26 projets), des dépenses non comptabilisées et des avances ou des dépenses mal comptabilisées (13 projets).

*Bureaux de pays ayant pleinement appliqué la politique harmonisée concernant les transferts de fonds*

49. Pour 2017, 20 bureaux de pays (Afghanistan, Argentine, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Malawi, Maroc, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Uruguay et Viet Nam) avaient entièrement adopté la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et mené les activités de certification décrites dans celle-ci en lieu et place des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements.

50. Au 31 décembre 2018, le Bureau avait achevé l'examen de 104 rapports d'audit prévus au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, dont

78 étaient des rapports d'audit des comptes et 26 des rapports d'audit des procédures de contrôle interne. Les auditeurs ont émis une opinion sans réserve pour 74 des 78 rapports d'audit des comptes et une opinion assortie de commentaires pour les quatre autres rapports, le montant net des anomalies financières s'élevant à 185 557 dollars, soit 0,5 % des dépenses auditées.

## VII. Investigations

51. En 2018, le Bureau a ouvert 294 nouvelles affaires et reporté 226 affaires de 2017, ce qui a porté à 520 le nombre d'affaires ouvertes.

52. Le Bureau a classé 263 de ces 520 affaires en 2018. À la fin 2018, 257 affaires ont été reportées à 2019 (voir la figure 11 ci-dessous).

Figure 11

### Volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations en 2017 et en 2018

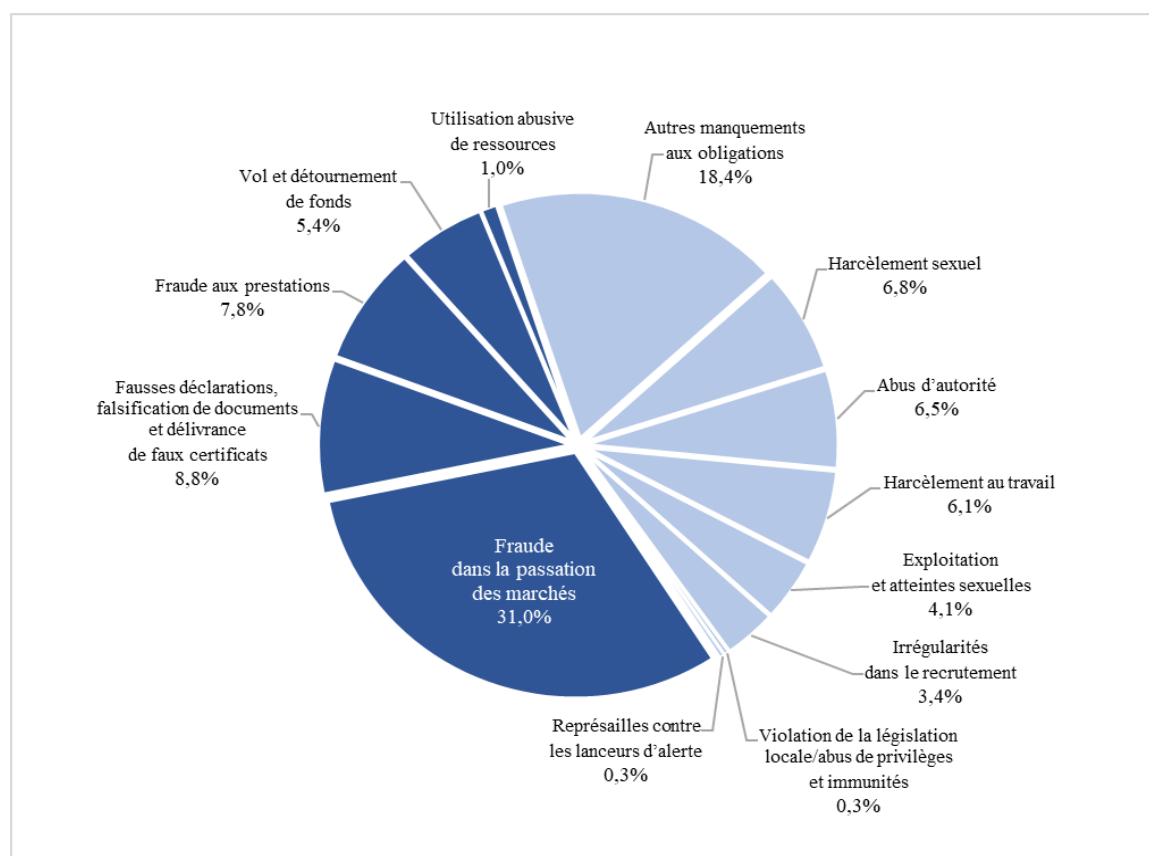
<i>Volume de travail</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
Affaires reportées, au 1 <sup>er</sup> janvier	176	226
Affaires nouvelles	255	294
<b>Total, affaires en instance</b>	<b>431</b>	<b>520</b>
Affaires reportées classées	122	175
Affaires nouvelles classées en 2018	83	88
<b>Total, affaires classées</b>	<b>205</b>	<b>263</b>
Affaires reportées, au 31 décembre	226	257

### *Types de plaintes reçues (décision 2019/2)*

53. Les plaintes sont communiquées au Bureau par courrier, courrier électronique, téléphone et renvois, ainsi que dans le cadre d'échanges personnels. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive de ressources du PNUD, fausses déclarations, falsification de documents et délivrance de faux certificats, et fraude aux prestations) représentaient 54 % des affaires dont a été saisi le Bureau en 2018, soit une légère augmentation par rapport aux 55,7 % enregistrés en 2017 (voir la figure 12 ci-dessous).



Figure 12  
**Types de plaintes reçues en 2018<sup>3</sup> (les plaintes portant sur des irrégularités financières apparaissent en bleu foncé)**



54. La région des États arabes est celle pour laquelle le Bureau a reçu le plus de plaintes en 2018 (92 affaires), suivie de l'Afrique (52 affaires), de l'Asie et du Pacifique (39 affaires), de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants (27 affaires) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (14 affaires). Cinquante-trois affaires mettaient en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres entités des Nations Unies. Le Bureau a reçu 17 plaintes concernant des membres du personnel du siège (voir la figure 13 ci-dessous).

<sup>3</sup> La fraude aux prestations englobe la fraude à l'assurance médicale, la fraude à l'allocation-logement, la fraude à l'indemnité pour frais d'études ou toute autre fraude commise quant aux avantages et prestations offerts aux membres du personnel du PNUD. On entend notamment par fausse déclaration, falsification de documents et délivrance de faux certificats le fait de soumettre de faux justificatifs de dépenses aux fins de remboursements au titre de l'exécution d'un projet ; de faire de fausses déclarations concernant l'expérience professionnelle ; de soumettre de faux documents dans le cadre d'appels d'offre ; et d'apposer de fausses signatures sur les formulaires relatifs aux heures supplémentaires. L'utilisation abusive des ressources du PNUD s'entend notamment du fait d'utiliser les biens, les avoirs, le matériel ou les dossiers – y compris les dossiers ou les données électroniques – du PNUD à des fins personnelles ou d'une manière contraire aux intérêts du PNUD. Les autres cas de violations des obligations incluent notamment le fait de ne pas déclarer l'existence d'un conflit d'intérêt avec un fournisseur, de ne pas coopérer lors d'une enquête et d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

Figure 13  
**Plaintes reçues en 2018, par région**

<i>Région</i>	<i>Nombre de plaintes reçues</i>
États arabes	92
Autres organisations des Nations Unies	53
Afrique	52
Asie et Pacifique	39
Europe et Communauté d'États indépendants	27
Siège	17
Amérique latine et Caraïbes	14
<b>Total</b>	<b>294</b>

#### *Traitement des affaires*

55. Des 263 affaires classées en 2018, 57 (soit 22 % des affaires terminées) l'ont été parce que l'on ne disposait pas de preuves suffisantes pour ouvrir une enquête, que les allégations portées ne relevaient pas du mandat du Bureau, ou qu'une enquête ne se justifiait pas.

56. Les 206 autres affaires ont été classées à l'issue d'une enquête qui, dans 78 cas (38 %), a donné lieu à un rapport établissant une faute ou un autre manquement. Il s'agit là d'une nette augmentation par rapport aux 63 rapports d'investigation publiés en 2017. L'une des 78 affaires reposant sur des allégations fondées a donné lieu à un rapport d'établissement de préjudice financier, tandis que, dans 128 cas, les allégations ont été jugées sans fondement et ces affaires ont été classées après investigation (voir la figure 14 ci-dessous).

57. Le Bureau s'était fixé pour objectif de classer en trois mois 50 % des affaires en cours d'évaluation et 50 % des affaires faisant encore l'objet d'une investigation en neuf mois. Des 57 affaires qui ont été classées après évaluation, 63,2 % l'ont été dans la limite des trois mois fixés dans les principaux indicateurs de résultats. Des 206 affaires qui ont été classées à l'issue d'une investigation, 48,5 % l'ont été dans la limite des neuf mois fixés dans ces indicateurs.

58. À la fin de 2018, 65 affaires étaient toujours en cours d'évaluation et 192 autres faisaient encore l'objet d'une investigation.

Figure 14  
**Issue des affaires**

<i>Mesure prise</i>	<i>Nombre d'affaires en 2017</i>	<i>Nombre d'affaires en 2018</i>
<b>Après évaluation</b>		
Classement (enquête non justifiée)	48	57
Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	–	–
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>57</b>
<b>Après investigation</b>		
Classement ( <i>allégations sans fondement</i> )	94	128
Classement ( <i>allégations fondées</i> )		

<i>Mesure prise</i>	<i>Nombre d'affaires en 2017</i>	<i>Nombre d'affaires en 2018</i>
Renvoi au Service juridique	33	27
Renvoi au bureau de pays	11	18
Renvoi au Comité d'examen des fournisseurs	17	30
Renvoi à une autre entité	0	2
Renvoi à un autre bureau du PNUD	2	1
<b>Total partiel (<i>allégations fondées</i>)</b>	<b>63</b>	<b>78</b>
<b>Total, affaires classées après investigation</b>	<b>157<sup>4</sup></b>	<b>206</b>
<b>Total, affaires classées sur l'année</b>	<b>205</b>	<b>263</b>
<b>Rapports d'enquête publiés</b>	65	78
<b>Lettres d'observations envoyées</b>	15	8

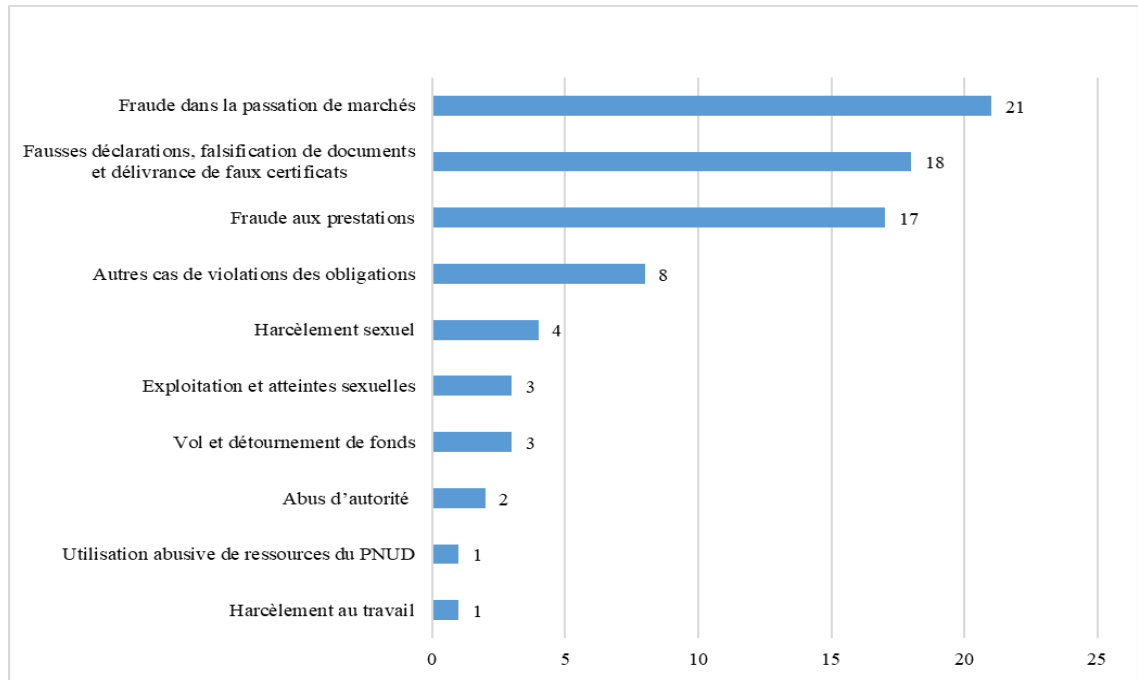
#### *Affaires reposant sur des allégations fondées*

59. La plupart des manquements relevés dans le cadre des 78 affaires dans lesquelles l'enquête a permis d'établir le bien-fondé des allégations étaient des cas de fraude dans la passation de marchés (21 cas, soit 27 %), de fausses déclarations, falsification de documents et délivrance de faux certificats (18 cas, soit 23 %), et de fraude aux prestations (17 cas, soit 22 %) (voir la figure 15 ci-dessous)<sup>5</sup>. On trouvera à l'annexe 5 un récapitulatif des affaires dans lesquelles l'enquête a permis d'établir que les allégations ont été étayées en 2018, par type d'allégation.

<sup>4</sup> En 2017, 157 affaires ont été classées à l'issue d'une investigation qui, dans 65 cas, a donné lieu à un rapport ; 63 des rapports ainsi établis ont permis de confirmer l'existence d'une faute ou d'un autre manquement. Dans deux cas, un rapport a été établi, conformément aux procédures du bureau recevant le rapport, bien que les allégations en question n'aient pas été étayées. Pour ce qui est des 92 autres affaires, les allégations n'ont pas été étayées et ont été classées après investigation.

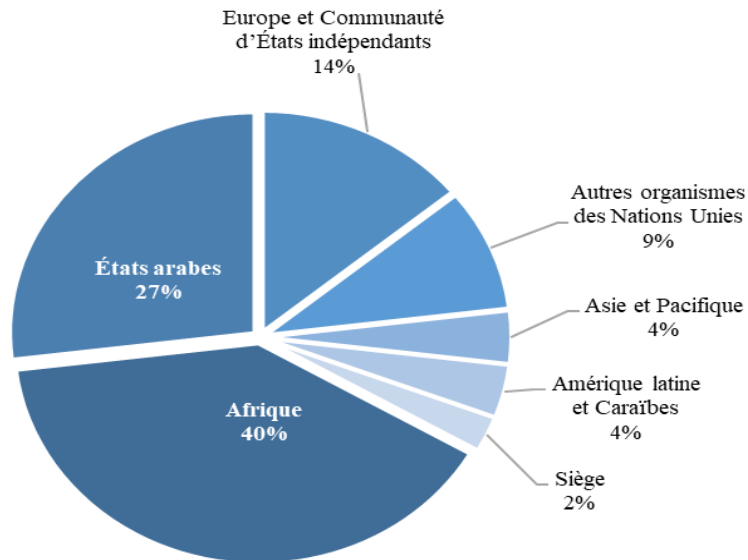
<sup>5</sup> La fraude aux prestations englobe la fraude à l'assurance médicale, la fraude à l'allocation-logement, la fraude à l'indemnité pour frais d'études ou toute autre fraude commise quant aux avantages et prestations offerts aux membres du personnel du PNUD. On entend notamment par fausse déclaration, falsification de documents et délivrance de faux certificats le fait de soumettre de faux justificatifs de dépenses aux fins de remboursements au titre de l'exécution d'un projet ; de faire de fausses déclarations concernant l'expérience professionnelle ; de soumettre de faux documents dans le cadre d'appels d'offre ; et d'apposer de fausses signatures sur les formulaires relatifs aux heures supplémentaires. Les autres cas de violations des obligations incluent notamment le fait de ne pas déclarer l'existence d'un conflit d'intérêt avec un fournisseur, de ne pas coopérer lors d'une enquête et d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

Figure 15  
**Affaires dans lesquelles les allégations ont été étayées en 2018, par catégorie**



60. Des 78 affaires dans lesquelles les allégations étaient fondées, 40 % (31 affaires) se sont produites en Afrique, 27 % (21 affaires) dans les États arabes et 14 % (11 affaires) en Europe et dans la Communauté d'États indépendants (voir la figure 16 ci-dessus).

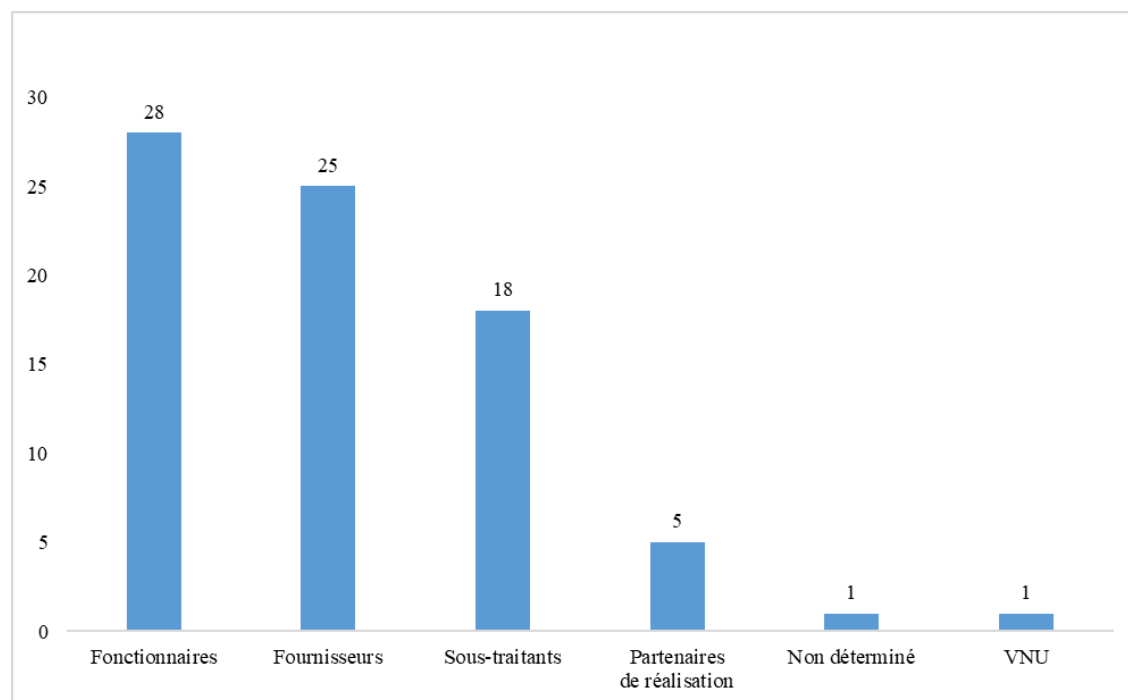
Figure 16  
**Affaires dans lesquelles les allégations ont été étayées en 2018, par région**



61. Les 78 affaires dans lesquelles les allégations étaient étayées mettaient en cause 28 membres du personnel, 25 fournisseurs, 18 entrepreneurs (17 titulaires de contrat de louage de service et 1 vacataire), 5 partenaires de réalisation et 1 Volontaire des Nations Unies (voir la figure 17 ci-dessous). Dans une affaire, la personne concernée n'avait toujours pas été identifiée au 31 décembre 2018.

Figure 17

**Affaires dans lesquelles les allégations ont été étayées, par statut contractuel**



*Lettres d'observations*

62. En 2018, le Bureau a adressé aux services concernés huit lettres d'observations destinées à les aider à remédier aux défaillances des dispositifs de contrôle interne qu'il avait constatées lors de ses enquêtes.

*Renvois aux autorités nationales*

63. En 2018, le Bureau a recommandé le renvoi aux autorités nationales de trois affaires à des fins d'enquête judiciaire et a réuni tous les éléments de preuve nécessaires à leur instruction.

*Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13 du Conseil d'administration)*

64. Le préjudice financier total subi par le PNUD en 2018, corroboré dans les rapports d'investigation du Bureau, s'est chiffré à 215 078,57 dollars. Les pertes étaient liées à huit affaires de fraude aux prestations, une affaire de fraude dans la passation des marchés, six affaires de fausses déclarations, falsification de documents et délivrance de faux certificats, et deux affaires de vol et de détournement de fonds. Au 31 décembre 2018, le PNUD avait recouvré 18 371,71 dollars, soit un peu plus de 8,5 % des pertes constatées. De plus, 12 691,96 dollars ont été recouverts en 2018 au titre de quatre affaires signalées au Bureau en 2016 et 2017 (Gambie, Kenya, Mexique

et Sierra Leone)<sup>6</sup>. Une somme supplémentaire de 4 661 516,11 a également été recouvrée au titre de trois affaires concernant le Fonds mondial (deux en République démocratique du Congo et une au Niger), qui n'ont pas donné lieu à un rapport d'enquête dans la mesure où aucun membre du personnel du PNUD n'était mis en cause et où le problème avait été réglé avant la fin de l'enquête<sup>7, 8</sup>. N'ayant pas pour mandat de recouvrer les fonds, le Bureau s'en est remis à d'autres bureaux du PNUD pour ce qui est de partager les informations y relatives.

65. En 2018, le Bureau a publié son premier rapport sur le préjudice financier, lançant ainsi une nouvelle catégorie de rapports qui seront publiés le cas échéant pour aider le PNUD à recouvrer les pertes résultant de manquements non imputables à son personnel. Dans le rapport sur le préjudice financier lié à un projet du Fonds mondial exécuté en Ouzbékistan publié en 2018, le Bureau a chiffré les pertes à 414 329,58 dollars. L'affaire a été renvoyée aux autorités des pays dans lesquels se trouvaient les personnes concernées.

*Mesures adoptées dans les cas de manquements (décision 2011/22 du Conseil d'administration)*

66. Les mesures adoptées par d'autres bureaux du PNUD (Service juridique, Bureau de la déontologie du PNUD, bureaux de pays, Comité d'examen des fournisseurs et bureaux régionaux) dans les cas où le Bureau a établi que les allégations étaient étayées sont détaillées ci-après.

67. Sur la base des 25 rapports d'investigation transmis au Service juridique concernant des fonctionnaires en 2018, un fonctionnaire a été renvoyé et quatre ont cessé leurs fonctions. Une lettre a été placée dans le dossier d'un fonctionnaire qui avait démissionné avant l'achèvement de l'investigation, indiquant qu'en application de l'article 72 du Cadre juridique, il aurait été accusé de faute s'il était resté au service du PNUD. Un fonctionnaire a été innocenté. Des 18 autres rapports transmis au Service juridique, trois ont été renvoyés au Bureau de l'audit et des investigations pour éclaircissements et 15 étaient encore en cours d'examen à la fin de 2018.

68. Sur la base des 18 rapports que le Bureau a transmis aux bureaux de pays, huit titulaires de contrat de louage de services ont vu leur contrat résilié et trois ont vu leur contrat non renouvelé. Quatre autres titulaires de contrat de louage de service avaient démissionné avant la fin de l'investigation. À la fin de 2018, les bureaux de pays concernés poursuivaient l'examen des trois derniers rapports.

69. Sur la base des 30 rapports que le Bureau a transmis au Comité d'examen des fournisseurs en 2018, un fournisseur a été exclu pour une période de six ans. Vingt-neuf rapports étaient toujours examinés par le Comité à la fin de 2018. Pour ce qui est de ces 29 rapports, 16 fournisseurs avaient été provisoirement suspendus au 14 janvier 2019. Un rapport d'investigation a été transmis au Groupe consultatif sur

<sup>6</sup> Les quatre affaires au titre desquelles le Bureau avait recouvré une somme totale de 12 691,96 dollars se sont produites : a) en Gambie (8 200 dollars), b) au Kenya (1 096 dollars), c) au Mexique (2 424,96 dollars) et en Sierra Leone (971 dollars).

<sup>7</sup> Les montants des pertes sont calculés dans les rapports d'investigation établis par le Bureau. N'ayant pas pour mandat de recouvrer les fonds, le Bureau compte sur d'autres bureaux du PNUD pour partager les informations y relatives. Les montants des recouvrements communiqués au Bureau sont indiqués dans le présent paragraphe.

<sup>8</sup> Les trois affaires liées au Fonds mondial au titre desquelles le Bureau avait recouvré un montant total de 4 661 516,11 étaient les suivantes : a) une affaire concernant la République démocratique du Congo, où un montant de 3 129 455,91 a été recouvré dans le cadre d'un compromis judiciaire ; et b) deux affaires relatives à la République démocratique du Congo et au Niger, pays dans lesquels des sommes respectives de 1 300 000 et 232 060,20 ont été recouvrées auprès des gouvernements hôtes.

les mesures disciplinaires concernant les Volontaires des Nations Unies en 2018, sur la base duquel un Volontaire des Nations Unies a été renvoyé. Trois rapports d'investigation ont été transmis à d'autres entités des Nations Unies.

#### *Respect des normes sociales et environnementales*

70. En 2018, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a été saisi de cinq nouvelles affaires, pour un total de neuf affaires, qui se sont produites en Argentine, en Bosnie-Herzégovine, au Cameroun, en Jordanie, au Malawi, au Myanmar, en Ouganda, au Panama et en République du Congo. Une autre affaire, ayant eu lieu au Liban, a été jugée comme ne remplissant pas les conditions requises pour donner lieu à un contrôle du respect des dispositions. En 2018, le Groupe a publié deux rapports d'investigation finals pour la Bosnie-Herzégovine et le Panama. Une troisième affaire (Ouganda) faisait l'objet d'un suivi. Deux visites de terrain avaient été effectuées en Jordanie et au Malawi en 2018 au titre des affaires concernant ces pays. Les autres affaires en étaient encore soit au stade de l'évaluation de la recevabilité, soit au stade de l'investigation.

71. Le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a mené deux campagnes de sensibilisation en 2018 afin de mieux faire connaître sa mission, son mandat et ses travaux. Il a publié un bulletin d'information et un rapport annuel pour 2017.

#### *Harcèlement sexuel et exploitation et atteintes sexuelles*

72. En 2018, le Bureau a été un membre actif de l'Équipe spéciale du PNUD chargée de la prévention du harcèlement sexuel et a aidé celle-ci à réviser la politique du PNUD relative au harcèlement, au harcèlement sexuel, à la discrimination et à l'abus d'autorité. La nouvelle politique confère notamment au Bureau l'autorité d'enquêter sur les allégations de harcèlement sexuel et d'autres formes de conduite prohibée, en particulier lorsque les cas présumés ont été signalés de manière anonyme.

73. Le Bureau a recruté un fonctionnaire supplémentaire à la classe P-4, à titre temporaire, lequel sera chargé de coordonner les enquêtes relatives aux cas de harcèlement sexuel ; il sera le principal représentant du Bureau et participera, à ce titre, à la définition des mesures et des interventions du PNUD dans ce domaine important.

74. En 2018, le Bureau a pris part aux travaux de plusieurs groupes de travail techniques interorganisations, tels que l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies et la réunion des organes d'enquête sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le secteur humanitaire, organisée par le Comité permanent interorganisations et le Conseil des chefs de secrétariat. Il a contribué à plusieurs initiatives actuellement menées sur la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles et proposées par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

75. Le Bureau a aidé à mieux faire connaître la question du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre d'exposés qu'il a présentés aux autres bureaux du PNUD.

76. En 2018, 20 plaintes pour harcèlement sexuel (contre quatre en 2017) et 12 plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles (contre trois en 2017) ont été signalées. L'évolution du nombre d'affaires est illustrée dans les figures 18 et 19 ci-dessous.

77. Le Bureau accorde la plus haute priorité à ces affaires et note que, durant la période 2012-2018, le délai moyen pour le classement des affaires de harcèlement sexuel était de 5,5 mois, et de 4,79 mois pour les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles. L'objectif du Bureau est de classer ce type d'affaires en six mois, même si les investigations peuvent parfois demander davantage de temps.

Figure 18  
**Affaires de harcèlement sexuel dont a été saisi le Bureau entre 2012 et 2018**

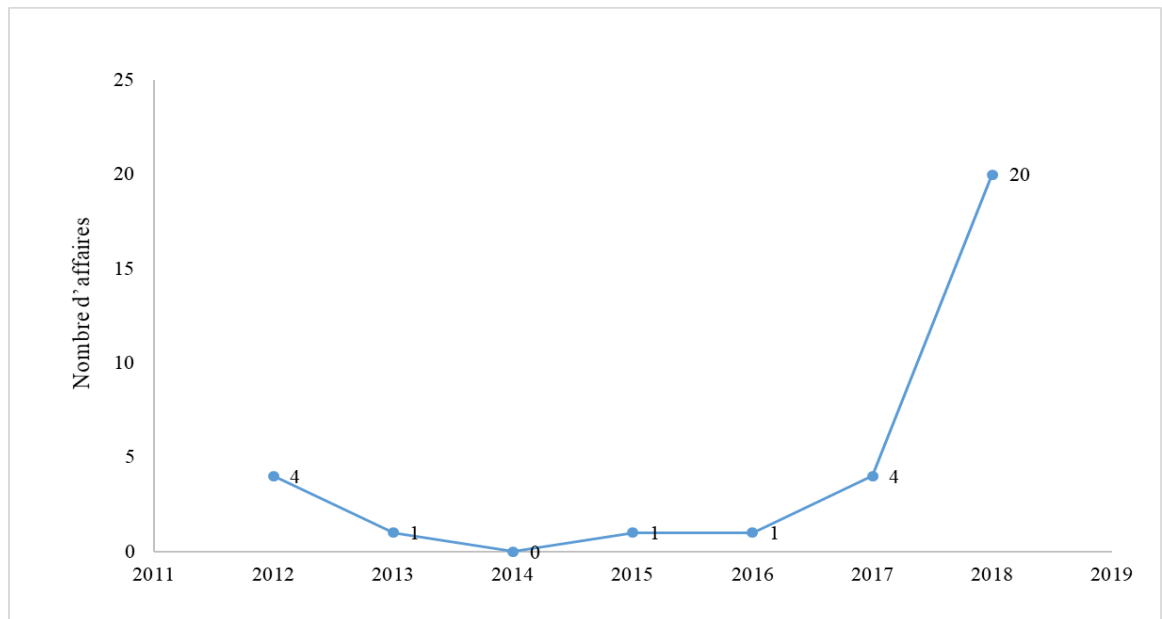
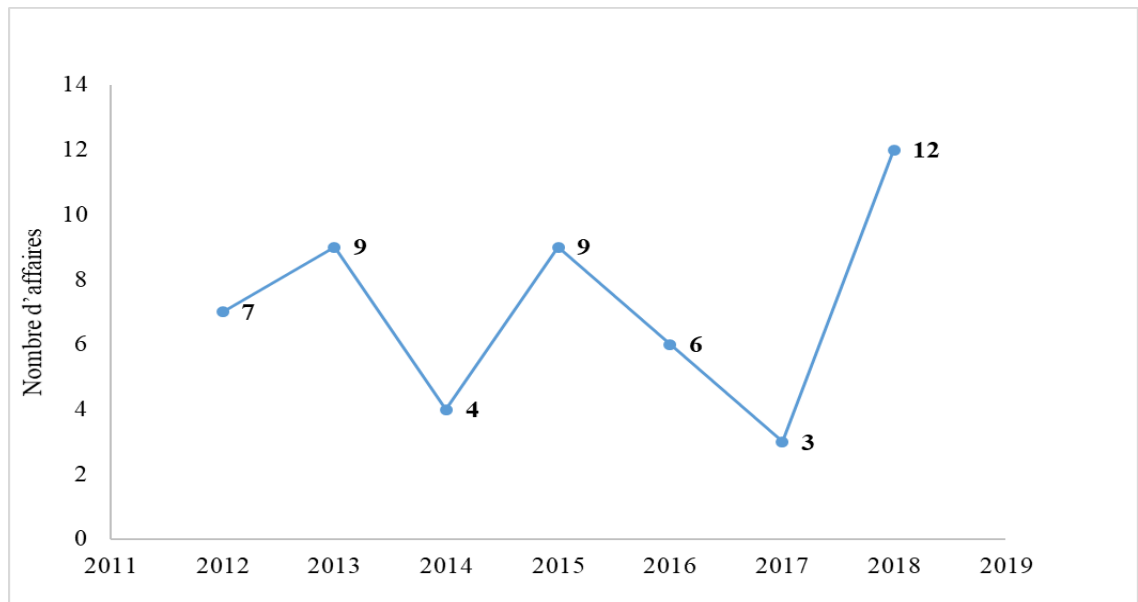


Figure 19  
**Affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles dont le Bureau a été saisi entre 2012 et 2018**





*Autres activités d'investigation*

78. En 2018, le Bureau a publié des directives révisées en matière d'investigation, qui tiennent compte des modifications apportées à la politique du PNUD relative au harcèlement, au harcèlement sexuel, à la discrimination et à l'abus d'autorité, ainsi que de celles apportées au Cadre juridique du PNUD applicable aux violations des normes de conduite des Nations Unies.

## VIII. Coordination au sein du système des Nations Unies

79. Le Bureau a poursuivi ses échanges tant avec les États Membres qu'avec ses homologues en vue de recenser et de mettre en commun les pratiques optimales, de discuter de questions d'intérêt commun et de favoriser la coopération avec les services d'audit et d'investigation des entités des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales.

80. Le Bureau compte parmi les représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies et est membre du secrétariat de la Conférence des enquêteurs internationaux, dont il a coorganisé la dernière réunion annuelle. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a participé à la conférence annuelle des représentants des services d'audit interne des comptes des entités des Nations Unies en 2018.

## IX. Services consultatifs et autres services d'audit

*Services consultatifs*

81. Le Bureau a procédé à un examen consultatif du système décentralisé de gestion des fournisseurs. Il a également répondu aux demandes spécifiques des bureaux de pays et des unités du siège et donné des avis sur les clauses relatives aux audits et sur les audits des projets d'exécution nationale et des projets exécutés directement.

## X. Opinion

82. Le Bureau assure un contrôle interne indépendant au moyen d'audits internes portant sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD.

*Analyse fondant l'opinion (en réponse aux décisions 2019/2 et 2015/13)*

83. L'opinion présentée par le Bureau est fondée sur les résultats ci-après :

a) Audits des bureaux de pays, des services ou unités du siège, des activités financées au moyen du Fonds mondial, des projets exécutés directement et des projets d'exécution nationale (voir la figure 20 ci-dessous).

i) *Par dépenses évaluées.* Le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » est tombé de 85,3 % en 2017 à 76,8 % en 2018. Le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » est passé de 14,7 % en 2017 à 23,2 % en 2018.

ii) *Par nombre de rapports d'audit publiés.* Le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » est tombé de 75 % en 2017 à 68,1 % en 2018. Le pourcentage global d'audits accompagnés des mentions

« partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » est passé de 25 % en 2017 à 31,9 % en 2018.

Figure 20  
**Comparaison de la répartition des notes d'audit par dépenses évaluées et par nombre de rapports d'audit publiés en 2017 et en 2018, par rapport aux objectifs que s'est fixé le PNUD**

Appréciation	Par dépenses évaluées (pourcentages globaux BP, FM, S, PED, ONG/PEN)		Par nombre de rapports d'audit publiés (note attribuée par le Bureau)		Objectifs du PNUD
	2017	2018	2017	2018	
Satisfaisant	33,1 %	40,4 %	37,5 %	23,4 %	Plus de 30 %
Partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires	52,2 %	36,4 %	37,5 %	44,7 %	Plus de 30 %
Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires	13,7 %	17,2 %	23,2 %	25,5 %	Moins de 35 %
Insatisfaisant	1,0 %	6,0 %	1,8 %	6,4 %	Moins de 15 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>Sans objet</b>

BP : Bureau de pays ; FM : Fonds mondial ONG/PEN : Projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou projets d'exécution nationale. ; PED : projets exécutés directement ; S : Siège.

iii) *Audits au siège.* En 2017, le Bureau n'avait pas relevé de problèmes systémiques majeurs. En 2018, il a relevé des problèmes susceptibles de compromettre fortement la réalisation des objectifs de l'entité ou du domaine soumis à l'audit. Par exemple, l'audit du processus de regroupement a donné lieu à 10 recommandations, dont cinq ont été considérées comme « hautement prioritaires ». L'audit de la gestion par le PNUD du système de participation des gouvernements aux coûts a donné lieu à trois recommandations « hautement prioritaires ».

iv) *Audits des projets exécutés directement.* Le montant total net des anomalies financières relevées en 2018 a été établi à 45,4 millions de dollars, soit 8,6 % du montant total des dépenses auditées (528, 1 millions de dollars), contre 13,9 millions, soit 2,9 % du montant total des dépenses auditées (476,7 millions de dollars) en 2017.

v) *Objectifs fixés par le PNUD.* Le PNUD a défini ses objectifs en matière d'appréciation d'audit dans son cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, qu'il utilise pour mesurer les progrès accomplis dans l'application de son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Ces objectifs concernent le nombre de rapports d'audit devant correspondre à chaque type d'appréciation d'audit. En 2018, le pourcentage d'appréciations de type « satisfaisant » par rapport au nombre de rapports d'audit notés par le Bureau était de 23,4 %, soit un chiffre inférieur à l'objectif de plus de 30 % visé par le PNUD. Les pourcentages relatifs aux autres types d'appréciation (« Partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », « Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « insatisfaisant ») correspondaient aux objectifs du PNUD.

b) Examen des audits de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou d'exécution nationale

i) *Audits des projets exécutés directement.* Le montant total net des anomalies financières relevées en 2018 a été établi à 25,9 millions de dollars,

soit 2 % du montant total des dépenses auditées (1,3 milliard de dollars), contre 6,1 millions, soit 0,4 % du montant total des dépenses auditées (1,4 milliard) en 2017.

ii) *Examen des lettres envoyées par le Bureau.* Le nombre de bureaux de pays ayant obtenu l'appréciation « satisfaisant » ou « partiellement satisfaisant » a baissé en 2018 par rapport à 2017. Le pourcentage d'appréciations « satisfaisant » (75 %) était le même en 2017 et en 2018. Cependant, le pourcentage d'appréciations « partiellement satisfaisant », qui était de 22 % en 2017, est retombé à 15 % en 2018. Par contre, le pourcentage de bureaux de pays ayant obtenu l'appréciation « satisfaisant » est passé de 3 % en 2017 à 10 % en 2018.

c) Le taux d'application des recommandations issues de l'audit interne, y compris les recommandations formulées de longue date, a augmenté en 2018.

i) *Taux d'application des recommandations d'audit.* Le taux d'application était, au 31 décembre 2018, de 95 %, contre 92 % au 31 décembre 2017.

ii) *Recommandations formulées de longue date.* On dénombrait, au 31 décembre 2018, quatre recommandations formulées de longue date, contre six au 31 décembre 2017. Cette diminution est due au fait que l'administration a davantage privilégié le suivi de l'application de l'ensemble des recommandations.

84. Le caractère qualitatif de l'audit et les résultats des investigations ont reçu toute l'attention voulue, et le Bureau a tenu compte de ces considérations au moment de formuler son opinion.

85. L'opinion du Bureau s'appuie sur les rapports d'audit publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, dont la majorité portait sur les activités menées par le PNUD en 2017. Un résumé des travaux d'audit qui sont à l'origine de l'opinion figure au chapitre IV du présent rapport, les critères et la méthode associés étant décrits à l'annexe 6. La méthode d'estimation des risques du Bureau, qui consiste à accroître la fréquence des audits des entités à haut risque, est présentée au chapitre I.

86. Sur la base de la portée des travaux entrepris et eu égard à la qualité et à l'efficacité de la gouvernance du PNUD, le Bureau est d'avis que les procédures de gestion des risques et de contrôles décrites dans les rapports d'audit publiés en 2018 méritent l'appréciation générale « partiellement satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », ce qui signifie que la majorité des unités administratives ou des projets audités en 2018 sont adéquatement établis et fonctionnent, mais doivent être améliorés.